

Demande adressée le (cachet CAF):



**DEMANDE D'AIDE POUR LE DEMENAGEMENT
SUR FONDS D'ACTION SOCIALE**

ASAFI DPD

~ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR ~

- NOM : Prénom :
- N° dossier CAF : QF :
- Adresse du nouveau logement :
.....

~ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMENAGEMENT ~

- Date du déménagement :
- Coût du déménagement :
- Adresse du logement quitté :
.....

~ PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A LA DEMANDE ~

- Factures, payées ou non, à en-tête ou portant timbre ou cachet de l'entreprise de déménagement précisant l'adresse de prise en charge et celle de livraison des meubles.
- Toutes autres justifications du montant des dépenses engagées (factures de location de véhicules au nom du demandeur, péages d'achat de carburant comportant la date et le cachet), si le déménagement n'a pas été effectué par une entreprise.

Je demande le versement de l'aide :

- ⇒ À moi-même
Par défaut, le versement se fera à vous-même.
- ⇒ À l'entreprise de déménagement
(Fournir le RIB de l'entreprise)

Je certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur la présente demande sont exacts.

A, le

Signature,

Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan - 70, rue de Ste Anne - BP 322 - 56018 VANNES CEDEX
Téléphone : 32 30 (prix appel local) - Internet : www.caf.fr

REGLEMENTATION

BENEFICIAIRE

- Avoir au moins un enfant à charge
Les enfants doivent être à la charge effective de leurs parents. Les enfants placés à l'A.S.E. (Aide Sociale à l'Enfance), même avec maintien des liens affectifs, n'ouvrent pas droit à l'action sociale.
- Etre allocataire du Régime Général pour le bénéfice d'une prestation liée à la charge d'un enfant.
Sont donc exclus les bénéficiaires : de la seule allocation logement à caractère social ; de la seule allocation aux adultes handicapés ; de la seule aide personnalisée au logement sans enfant à charge, du seul revenu de solidarité active sans enfant à charge.
- Ne pas avoir déjà bénéficié d'une prime légale ou d'une aide ayant le même objet au cours des 12 mois précédents. L'allocataire ne doit pas déménager en dehors du Morbihan. L'Aide peut être accordée aux allocataires arrivant dans le Morbihan si les conditions sont remplies.

RESSOURCES

Ne pas avoir, à la date de réception du dossier, un quotient familial supérieur à 700 €.

$$\text{Quotient Familial} = \frac{12^{\text{ème}} \text{ des revenus annuels N-2} + \text{Prestations Familiales du mois de la demande}}{2 + 1/2 \text{ par enfant à charge} + 1/2 \text{ pour les familles de 3 enfants et plus}}$$

CARACTERISTIQUES DE L'AIDE

Le montant de l'aide ne peut excéder 80 % de la dépense avec **un plafond de 500 euros**.

Toute aide inférieure à 30 euros ne sera pas versée.

L'aide peut être versée à l'entreprise de déménagement sur accord écrit de l'allocataire accompagné d'un RIB du destinataire.

La demande devra être faite dans un délai de 3 mois suivant l'entrée dans les lieux.

CONTACTS

Unité Aides Financières Individuelles : 32 30 (prix d'un appel local)